

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**  
**AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 12 avril 2021, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

12275, boul. Lacordaire

Permettre une marge avant principale dérogatoire de 4,2 m au lieu de 4,5 m

11930, avenue Savard

Permettre une marge avant de 3,64 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,53 m au lieu de 2,25 m, 0 case de stationnement au lieu d'une (1) case et une façade principale perpendiculaire à la voie publique plutôt que de façon parallèle

4255, rue de Castille

Permettre une marge avant secondaire dérogatoire de 1,67 m au lieu de 2,25 m

10901, avenue Poitras

Permettre zéro (0) case de stationnement au lieu de deux (2)

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-074 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

**PRENEZ AVIS** que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 26 mars 2021 à l'adresse courriel : [consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca](mailto:consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca)

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 11 mars 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate